

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 691-1

Avis est par la présente donné que le règlement numéro 691-1 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe, à la séance du 7 juillet 2025, intitulés : **Règlement numéro 691-1 abrogeant le Règlement numéro 691 autorisant les travaux d'agrandissement du Centre communautaire Assomption pour un coût de 3 196 000 \$ et décrétant un emprunt de 3 196 000 \$, afin de procéder à l'annulation du solde résiduaire de ce règlement**, a reçu les approbations suivantes :

- Approbation des personnes habiles à voter, à la suite de la tenue d'un registre à l'hôtel de ville, les 21, 22, 23, 24 et 25 juillet 2025;
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 4 septembre 2025.

Ledit règlement est déposé au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 16 septembre 2025.



Me André Cordeau
Greffier par intérim